



**TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.**

# **Agents entretien restauration, ATR ou RS ... Mais non « super women ! »**

Alors que vous, agents de l'éducation, êtes toujours en attente d'avancées concrètes sur vos conditions de travail et sur la reconnaissance de vos missions, le dossier « usure professionnelle », ouvert depuis deux ans suite à un conflit social d'ampleur est toujours au point mort.

Loin de se contenter de laisser traîner les choses, la collectivité menace désormais de détériorer encore davantage votre quotidien de travail, en obligeant certains agents des écoles, notamment les concierges, à effectuer, dans le cadre de l'état d'urgence et du plan vigipirate renforcé, des missions de sécurisation des écoles.

Ces nouvelles missions, **qui ne relèvent en aucun cas du cadre d'emploi des agents des écoles mais bien de la police municipale ou nationale**, risquent fort d'avoir des conséquences importantes sur l'ensemble des personnels et donc sur vous !

En effet, le concierge (lorsqu'il y en a un) devant désormais assurer la surveillance du portail à l'heure où il effectue habituellement ses missions d'entretien, une redistribution des parts de ménage semble inévitable.

De ce fait, les AERS se retrouveront avec de nouvelles tâches à effectuer sans bénéficier de temps ou de personnels supplémentaires.

De plus, la remise en cause d'un bon nombre de temps partiels, nous laisse penser que prochainement le retour aux temps complets devienne une obligation pour vous.

Il est en effet possible que les temps partiels soient remis en cause pour que les temps de ménage du concierge soient effectués.

**Qu'arrivera-t-il aux agents qui n'accepteraient pas un retour à temps complet ?**

**Devront-ils changer d'école ou se résoudre à travailler plus ?**

Ce serait un comble ! Tout le monde sait, en effet, que le choix d'un temps partiel est le seul levier dont dispose les agents de l'éducation pour pallier la pénibilité de leur métier liée à une surcharge de travail notoire, des journées interminables et des horaires atypiques les obligeant à se lever au milieu de la nuit ?

Pour la CGT, **ce projet non négociable** met une fois de plus en évidence, le manque de considération de la collectivité à l'égard des personnels de l'éducation.

**Exigeons que le dossier « usure professionnelle » que la collectivité qualifie « d'enjeu prioritaire » apporte enfin aux agents de vraies réponses à leurs besoins.**

**Vous êtes des éléments indispensables au bon fonctionnement des écoles :**

**EXIGEZ D'ÊTRE RECONNUS POUR CE QUE VOUS ETES !**



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : [syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr](mailto:syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr) Site internet : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

07/12/2016